



Saint-Savin

au fil de l'info

ÉDITO

Voici venu le temps des vœux et des bonnes résolutions.

Nous quittons l'année 2015 sans regret avec son lot de drames : attentats, crash d'avion, crise persistante. Il est vraiment temps de passer à autre chose et de formuler des vœux d'optimisme pour cette année qui s'ouvre.

Continuons de nous battre pour que notre territoire vive et si la proximité disparaît peu à peu au gré des réformes, soyons attentifs et restons vigilants ; mais c'est peut-être là, dans le regroupement des compétences, dans la mutualisation de moyens que se trouve l'avenir de notre ruralité, face à ce monde sans cesse en mouvement où tout ne sera plus comme avant.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite une excellente année 2016, pour vous et vos proches

Le Maire, Jean-Marie Rousse

Fin du chantier de restauration du chœur de l'abbaye



L'année 2016 débutera par la finalisation du chantier de restauration des peintures murales du transept et du chœur de notre majestueuse abbatiale. L'ouvrage a débuté en avril 2014, sous la responsabilité de Liliana Zambon de la Société Lithos. Les mains expérimentées et minutieuses de son équipe de restaurateurs, Italiens pour la plupart, ont fait renaître le prestige de bon nombre d'édifices dont le plus connu : le Château de Versailles. Lithos, c'est également la restauration de la cathédrale de Chartres, celles de Bourges et de Rouen, le Palais Longchamp à Marseille ou encore la Porte Noire de Besançon...En quoi ont consisté les restaurations de l'Abbatiale de Saint-Savin ? Au premier coup d'œil, l'ensemble peint semble plus homogène et plus lumineux grâce au nettoyage complet des éléments peints. Les parties restaurées ont été dépoussiérées à la brosse, un biocide a permis le traitement ponctuel des mousses, un rinçage et un nettoyage a été effectué sur toutes les surfaces. Un dessalage et une consolidation des parties fragilisées avec un mélange à base de chaux et de sable local ont également été réalisés. La restauration du transept, du chœur et des

toitures du chevet, sont avant tout le résultat d'un travail collectif, en présence de son Maire, Jean-Marie Rousse, des adjoints, de l'Architecte en chef des Monuments Historiques, Monsieur François Jeanneau, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Poitiers, de l'EPCC de Saint-Savin, du cabinet Dubois, coordinateur. Ce ne sont pas moins de sept entreprises qui ont œuvré pour mener à bien cette longue intervention, des hommes et des femmes de tous horizons, des restaurateurs, des maçons, des électriciens, des menuisiers, des spécialistes du vitrail, des couvreurs ou des tailleurs de pierre...L'ensemble peint nous livre différentes périodes de réalisation, s'échelonnant sur une période allant de l'époque romane jusqu'au XIX^e, beaucoup plus perceptibles aujourd'hui. De quoi donner envie de contempler ce que nous ont laissé les bâtisseurs du passé. De quoi redonner vie à un joyau du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les entreprises : Lithos (peintures murales), UNISCOP (maçonnerie, pierre de taille), RENOFORS (consolidation), Les métiers du bois (menuiserie, serrurerie), L'atelier du vitrail, Brunet (électricité), FP couvertures (couvreur).



Chiara Zanetti, restauratrice



PLAN LOCAL D'URBANISME

Le PLU traduit un projet d'aménagement et d'urbanisme en fixant les règles d'utilisation des sols dans le respect des réglementations.

Le conseil municipal du 9 décembre 2015 a validé le PLU avec l'intégration des modifications acceptées par la commune en réponse aux avis et remarques de l'État, des personnes publiques consultées, du commissaire-enquêteur suite à l'enquête publique. Ledit conseil soumet son dossier PLU à la délibération du Conseil communal Montmorillonnais du 17 décembre puisque la compétence Urbanisme et le droit de préemption urbain sont de la responsabilité de la CCM depuis le 6 novembre 2015.

Historique

- 27 septembre 2011 : délibération du conseil municipal pour révision du POS en PLU.
- septembre 2012 : lancement du PLU, ainsi que Antigny, avec CREA et ASTERRA.

EPI SALARIÉS

Mise en œuvre de l'Entretien Professionnel Individuel Annuel



Le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014, pris en application d'une disposition de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, a substitué définitivement l'entretien professionnel à la notation pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux pour l'évaluation des périodes postérieures au 1^{er} janvier 2015.

La Mairie a donc l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Ses modalités d'organisation devront respecter les dispositions fixées par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, demande de révision de l'entretien professionnel, transmission du compte-rendu à la Commission Administrative Paritaire compétente et respect des délais fixés pour chacune de ces étapes).

Il appartient à la Mairie de déterminer les

- 20 novembre 2013 : Projet d'Aménagement et Développement Durable au conseil municipal (PADD).
- 22 décembre 2014 : le bilan de la concertation a été effectué et le Plan Local d'Urbanisme a été arrêté en conseil municipal.
- 21 avril 2015 : commission pour avis "consommation de l'espace" des Personnes Publiques Associées.
- 24 avril 2015 : avis de la part d'un représentant de l'État.
- 2 juillet 2015 : l'arrêté N° 36 a soumis le projet de Plan Local d'Urbanisme à l'enquête publique.
- 22 septembre 2015 au 23 octobre 2015 : déroulement de l'enquête publique
- 20 novembre 2015 : remise du rapport du commissaire-enquêteur.
- 9 décembre 2015 : le Conseil Municipal valide le PLU intégrant les réponses apportées suite aux avis des Personnes Publiques Associées et commissaire-enquêteur.
- 17 décembre 2015 : délibération de la CCM pour l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Savin.

critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité.

Ces critères, déterminés après avis du Comité Technique compétent, portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- les compétences professionnelles et techniques (savoir et savoir-faire) consignées sur la fiche de poste,
- les qualités relationnelles (savoir-être) consignées sur la fiche de poste,
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

La présentation de cette démarche et la méthodologie avec la mise en place d'un nouvel organigramme qui définit le responsable hiérarchique direct chargé de l'évaluation de l'agent ont été présentées en séance plénière à l'ensemble des agents de la Mairie en présence du Maire et responsables hiérarchiques directs (Jean-Marie Rousse, Hugues Maillat, Gérard Petit et Jacques Rolin).

Document Unique d'évaluation de la maîtrise des risques professionnels

À cette occasion, a été présentée au personnel la réglementation qui impose d'évaluer les risques sur tous les postes de travail. Les résultats de cette évaluation doivent être consignés dans un document unique qui sera, entre autre, mis à jour chaque année. Mise en place en 2016 avec l'aide de la CCM.

VOIRIE

La route de la déchetterie sera rénovée par le SIMER (devis de plus de 9000€) et la prise en charge des travaux sera répartie par tiers entre le SIMER Pôle déchetterie, la Direction des routes (dépôt) et la commune. Les contributeurs principaux à l'usure de la route (passage de camions, les clients de la déchetterie) participent ainsi à sa rénovation aux côtés de la mairie qui a la responsabilité de veiller au bon entretien des routes sous sa responsabilité.

Info : "Les dépenses d'entretien des voies communales sont des dépenses obligatoires. Toutefois, lorsqu'une voie communale est anormalement dégradée par des usagers, il peut être imposé à ces derniers des contributions spéciales proportionnées à la dégradation causée. Les communes ont simplement le devoir de tenir les voies dans un état de viabilité normal, et non d'avoir à renforcer la voie pour une utilisation à fort tonnage".

ARRÊTÉ DE STATIONNEMENT

n°52/2015 du 9 novembre 2015 pris par Jean-Marie Rousse, Maire de Saint-Savin.

En raison du caractère prestigieux de l'église de Saint-Savin, visitée et photographiée par de nombreux touristes, il convient de favoriser l'embellissement de ses abords et par conséquent d'interdire le stationnement notamment sur le parvis et dans l'impasse de l'église.

En conséquence, le stationnement est interdit sur le parvis de l'abbatiale et l'impasse de l'église. Le Commandant de gendarmerie ou tout officier de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté.



STATIONNEMENT DANS LA GRAND'RUE

À la demande du Responsable du SIMER, M. Tony Beauchesne, nous vous informons que les véhicules de collecte des déchets ménagers du Syndicat rencontrent des difficultés d'accès, liées à des stationnements gênants rue Grand'Rue.

Nous nous permettons donc de vous solliciter pour que des mesures soient prises afin de faciliter l'accès des bennes les jours de collecte et évitant ainsi les manœuvres dangereuses pour la sécurité des agents et des habitants.

Office de Tourisme

Vous aimez votre Office de Tourisme ? Alors, devenez adhérent !

Avec la nouvelle organisation des territoires, les communes ne peuvent plus financer les offices de tourisme. La Communauté de Communes du Montmorillonnais prend en charge pour l'année 2016, uniquement les salaires et charges des employés(ées). Ce qui signifie que les 5 Offices de Tourisme du Montmorillonnais ont besoin d'autres ressources financières pour assurer la continuité de leurs actions (formation professionnelle, édition de documents, développement touristique, promotion des animations, frais de fonctionnement ...).

L'Office de Tourisme de Saint-Savin a donc besoin de votre soutien ! Que vous soyez particuliers, commerçants, artisans ou associations : retrouvez tous les services apportés par l'Office de Tourisme à ses adhérents sur www.saintsavinpro.jimdo.com rubrique "devenir adhérent à l'Office de Tourisme".

- Tarif adhésion pour les particuliers, les associations, les organisateurs d'événements, pour les commerçants et entreprises : **15 €**.

- Tarif adhésion pour les restaurants / hébergements et agences immobilières : **35 €**.

L'adhésion se fait à l'Office de Tourisme, elle est nominative et se contracte avant le 31 mars pour l'année civile en cours.

Retrouvez également des bulletins d'adhésion à télécharger sur notre site :

www.saintsavinpro.jimdo.com rubrique : "devenir adhérent à l'Office de Tourisme".

Les projets de l'Office de Tourisme en 2016 ...

Pour la 3^e année consécutive, l'Office de Tourisme souhaite accueillir un(e) jeune volontaire pour une mission de service civique de 6 mois (du 1^{er} avril au 30 septembre 2016). L'appel à candidature est lancé alors n'hésitez pas à en parler autour de vous !

L'accès wifi, installé en avril 2015 a connu un tel succès qu'un espace spécifique sera installé au sein des locaux de l'Office de Tourisme et peut-être même à l'extérieur ...

Cette année, votre Office de Tourisme vous réserve d'autres surprises, alors restez à l'affût !

Suivez-nous sur les réseaux sociaux Facebook (page : OFFICE DE TOURISME SAINT SAVIN (86) et Profil : Sabrina OT Saint-Savin) et Instagram (otsaintsavin), à bientôt.

Art Contemporain

Mercredi 9 décembre a eu lieu la première assemblée générale des "Amis de la Galerie ER". Cette jeune association compte à ce jour une quarantaine de membres, elle contribue au développement de la création contemporaine, dans le but d'élargir et de prolonger l'activité de la galerie d'art contemporain ER sur notre territoire et plus particulièrement à Saint-Savin.

À l'occasion de la sortie du catalogue "Empreintes urbaines", réalisé par l'association, une soirée était organisée à la galerie ER le jeudi 10 décembre, en présence des artistes.



Ce qui a permis au public de découvrir ou retrouver sous un angle différent, les colonnes peintes cet été sur la place, cette fois-ci installées à l'intérieur de la galerie, ainsi que de nouvelles œuvres d'art urbain.

Une démonstration de Light painting s'est également déroulée ce même soir, menée par un jeune photographe Saint-Savinois Julien Soyer. Tout le monde a ainsi pu réaliser sa propre création en lumière.

Définition : Le light painting est une technique de prise de vue photographique. Elle consiste à utiliser un temps d'exposition long dans un environnement sombre en y déplaçant une source de lumière.

Le catalogue "Empreintes urbaines" est actuellement en vente (8€). Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter par mail à : lesamisdelagalerieer@gmail.com

EPCC - Abbaye de Saint-Savin-sur-Gartempe et Vallée des Fresques 4^e trimestre 2015

"Bâtissons ensemble une abbaye nouvelle"

Voilà le leitmotiv guidant les actions de l'EPCC en 2015 et pour les deux années à venir. La démarche initiée par l'élaboration du plan de gestion lié à l'UNESCO a permis de poser un diagnostic complet des axes d'amélioration pour valoriser ce bien unique qu'est l'abbaye de Saint-Savin. Projet d'établissement, action culturelle, service éducatif, communication, entretien et maintenance... Autant d'éléments à prendre en compte afin de garantir la pérennité de l'inscription de l'abbaye au patrimoine mondial, label très envié dont peu de sites en France et dans le monde peuvent se prévaloir.

L'abbaye termine une année 2015 tournée vers la musique sur une bonne note, avec près de 42 000 touristes accueillis à l'occasion des visites du site ou des manifestations qui y ont eu lieu : Pâques à l'abbaye et Noël enchanté pour les plus jeunes, Parvis en fête et l'ouverture des Nuits romanes pour les habitants du saint-savinois, Guerroyons pour l'abbaye et le Rallye du patrimoine pour les estivants, le Festival de piano de la Vallée des Fresques et les Pausas médiévales pour les passionnés de musique...

Maintenant, cap sur 2016, avec de nombreux projets en cours et de nouvelles manifestations à venir !

en images ...



Trophée des Champions, 3 octobre



Concert de Noël, "La vie chante", 18 décembre



Commémoration du 11 novembre



Voeux du Maire, 6 janvier



Civisme et savoir-vivre



Vivre en bon voisinage avec les chiens et leurs maîtres

En appartement ou en maison individuelle, les aboiements répétés peuvent devenir vite insupportables pour le voisinage.

"Les propriétaires ou possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage" (article R1334-31, et articles R1337-7 à R1337-10 du code de la santé publique). Dans le respect de l'animal il existe des solutions qui peuvent être apportées par des conseillers spécialisés (magasins spécialisés, toiletteurs et éducateurs).

En cas de difficulté avec les aboiements des chiens de vos voisins, nous vous invitons dans un premier temps à en discuter avec eux, la courtoisie aide à résoudre beaucoup de problèmes et il y a souvent une solution à ces derniers. Évidemment si cela ne s'améliore pas, des démarches, moins agréables pour les propriétaires de chiens, pourront être envisagées : dépôt de plainte auprès de la gendarmerie entre autres.

FORMATIONS SAVOIRS CITOYENS

L'association LECRIT œuvre depuis plus de 25 ans dans la lutte contre l'illettrisme. La Région Poitou-Charentes a retenu sa candidature pour un appel d'offre portant sur les Clefs des Savoirs Citoyens, en co-traitance avec les associations de formation APP de Montmorillon et CPA de Lathus pour le territoire de l'ancien canton de Saint-Savin. Cette formation doit être dispensée au plus près des demandeurs et, à ce titre, la commune de Saint-Savin a été sélectionnée comme lieu de formation. La municipalité de Saint-Savin a bien voulu mettre une salle de la Maison des Associations, le jeudi matin de 9 h à 12 h, à la disposition du public demandeur de ces formations, gratuites.

Trois ateliers spécifiques existeront à Saint-Savin : "Institutions", "Vie administrative" et "Gestion de son budget". Ces formations sont accessibles à tous.

D'autres axes de formation pourront également être prescrits : "Savoirs Numériques", "Langues étrangères" et "Premiers gestes professionnels". Ces formations sont réservées aux demandeurs d'emploi.

Passage à la TNT à Haute Définition le 5 avril 2016

Les foyers recevant notamment la télévision par l'antenne râteau doivent vérifier s'ils disposent de l'équipement nécessaire (téléviseur ou adaptateur). Avant cette date, les personnes disposant d'un équipement relié à une antenne râteau, doivent vérifier sur les équipements, la présence du logo TNT HD (norme MPEG-4) ou du logo ARTE HD en se positionnant sur la chaîne 7 puis la chaîne 57.

Si ces détails ne s'affichent pas, cela signifie que votre téléviseur n'est pas compatible à la HD. Il faudra donc vous équiper d'un matériel compatible à la HD. Attention, il n'est pas nécessaire de racheter un nouveau téléviseur, un adaptateur TNT HD externe étant suffisant (vendu à partir de 25 €). Une aide à l'équipement est mise en place pour les personnes dégrévées à la contribution de l'audiovisuel public et ne recevant la télévision que par l'antenne râteau.

Une aide de proximité de mise en service de l'équipement TNT HD, ouverte à partir de début 2016, se déroule au domicile des téléspectateurs. Il s'agit d'une intervention gratuite, réservée aux foyers dépendants exclusivement de la TNT, dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80 %

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site web recevoirlatnt.fr ou contacter le 0970 818 818, accessible du lundi au vendredi, de 8h à 19h, au prix d'un appel local.

La photo insolite

Où, à Saint-Savin, peut-on voir cette sculpture ?



Pour plus d'informations ou inscription veuillez contacter votre conseiller Pôle Emploi, votre assistante sociale ou LECRIT (05 49 46 48 33 les jeudis et vendredis).

Le recensement des jeunes de 16 ans

Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire. Le jeune doit se faire recenser lui-même ou par un de ses parents auprès de la mairie de son domicile ou en ligne : www.service-public.fr/papiers-citoyenneté puis "recensement, JDC et service national". Ces démarches accomplies, une attestation de recensement est remise à la personne. Ce document doit être conservé avec attention, puisqu'il sera demandé pour les inscriptions à certains concours ou examens tels que le BAC, le permis de conduire, le CAP ou le BEP. En cas de perte de l'attestation, la personne doit s'adresser au bureau du Service National dont il dépend.

Journée défense et Citoyenneté

Retrouver "ma JDC sur mobile" en un clic sur smartphone Apple ou Android (App Store ou Google Play).

Après avoir effectué la Journée Défense et Citoyenneté (JDC ex JAPD), en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire pour toute inscription. Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense : www.defense.gouv.fr/jdc

Vous pouvez aussi prendre contact auprès du CSN de Poitiers par mail : csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr, par téléphone 05 49 00 24 69 ou par courrier au Centre du Service National de Poitiers Quartier Aboville – BP 90647

Le brûlage des déchets verts

L'Arrêté n°2015-PC-031 en date du 29 mai 2015 portant règlement permanent de l'emploi du feu et du brûlage des déchets verts dans le département de la Vienne.

Le brûlage des déchets verts (produits par des collectivités locales, des organismes publics ou parapublics, des sociétés d'entretien des espaces verts et des particuliers) à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels est interdit toute l'année et sur l'ensemble du département de la Vienne.

Ces déchets verts sont à déposer en déchetterie ou vous pouvez également en faire un compost individuel.

Économie locale

L'Entreprise GEPS, dirigée par Alain Giraud est classée dans le top 100 des entreprises du commerce du département. Elle emploie 9 salariés.

JOB'Services

Se faire aider chez soi avec Job'Services. Interventions possibles sur Saint-Savin pour différents travaux : ménagers, jardinage, garde d'enfants de plus de 3 ans, soutien scolaire, soutien informatique, déménagements...

JOB'Services se charge de toutes les formalités administratives.

Pour tous renseignements : tél. 05.49.91.37.17
e-mail : ai@jobservices86.fr

AGENDA

- dimanche 6 mars
- samedi 12 mars
- dimanche 27 mars
- dimanche 10 avril
- samedi 25 juin

La chorale "La vie chante", enregistrement d'un 2^e CD à 15 h, à l'Église de Saint-Germain.
Fête du jardin, par le Comité de Jumelage, au boudodrome de Saint-Germain.
Pâques à l'Abbaye.
Marche du Comité des fêtes de Saint-Savin.
Ouverture des Nuits Romanes.

Conférences du Centre Cantonal Culturel

- vendredi 5 février "Les chansons sont très présentes pendant les 4 années de la Grande Guerre", Jean-Marie Augustin, historien du Droit - Université de Poitiers
- vendredi 11 mars "Le mille-feuille régional", 2016, que peut être une réforme territoriale utile et digeste ? Dominique Breillat, Professeur émérite de Droit - Université de Poitiers
- vendredi 15 avril "Le lin, une performance pour la santé", Richard Bonhomme, Chargé du développement de la culture du lin à Terrena Poitou avec l'intervention de Bleu, Blanc, Cœur

voir renseignements complémentaires et autres animations sur le site de l'Office de Tourisme : www.saintsavin.com

CASSSG - Football

Après la très belle saison 2014/2015 réalisée par le CASSSG, 3 équipes séniors - 3 premières places - 3 montées, la saison 2015/2016 a commencé en septembre par une remarquable performance en COUPE de FRANCE.

Le CASSSG a en effet disputé 6 tours de cette prestigieuse compétition, et était avec l'US CHAUVIGNY les deux seuls clubs de la Vienne encore qualifiés pour ce 6^e tour. L'aventure s'est terminée à PANAZOL (87) le dimanche 25 octobre - défaite 2 à 1 - Le calendrier 2016 du Club retrace par quelques photos ce beau parcours en COUPE de FRANCE.

La réussite sportive du CASSSG qui évolue depuis près de 30 ans dans le championnat régional de la Ligue du Centre Ouest est due, en partie, au bon fonctionnement de l'École de Football. Cette école, créée au milieu des années 70, soit depuis plus de 40 ans, est aujourd'hui présidée par Dominique COTTET, assisté par Hugues DOUSSELAÏN.

La responsabilité technique de l'École de Football a été confiée cette saison à Aziz ZEROUAL, diplômé animateur senior.

Il est aidé par Alexandra BAREGE et Béatrice NOEMIE pour les enfants de 6 à 9 ans et par Delphin CISLO pour les jeunes de 14 à 17 ans, Aziz ZEROUAL encadrant les jeunes de 10 à 13 ans.

Tous ces éducateurs sont titulaires de diplômes décernés par la Ligue du Centre Ouest.

L'École de Football compte cette année 70 jeunes âgés de 6 à 17 ans et tous ces jeunes sont accueillis tous les mercredis après-midi, sauf pendant les congés scolaires.

Ils participent également à des compétitions organisées par le District de Football de la Vienne le samedi.

Enfin, il convient de préciser que ces éducateurs bénéficient d'une formation en continu afin de maintenir une bonne qualité de l'enseignement.

Bien entendu, tous ces éducateurs interviennent de façon totalement bénévole et désintéressée, un grand merci à tous.



Comité de Jumelage

Cette année, le Comité de Jumelage a mis le turbo pour organiser sa participation annuelle au marché de la Saint-Nicolas de notre ville jumelle Heusenstamm en Allemagne. Pas moins de 40 personnes, dont l'orchestre Engoulevent qui anime notre bal Folk avec ses 6 musiciens, ont participé à cette aventure ! Il faut dire que 2016 marquait la fin du mandat de Peter Jakoby, Maire de Heusenstamm et grand adepte du jumelage depuis toujours, et l'arrivée de son remplaçant Halil Oztas. Une grande cérémonie et plusieurs réceptions chaleureuses rassemblant les élus de toutes les villes jumelles ont marqué cet événement.

Comme d'habitude le comité de jumelage a installé son stand, richement décoré, dans la plus pure tradition française, dans la cour du Château pour y vendre nos produits régionaux pendant tout le week-end. Avec le soutien de la météo, nos vins du Haut-Poitou, Bordeaux, Pineau, Cognac, huiles de noix, divers pâtés, confitures, fromages de chèvres et toasts chauds se sont très bien vendus, à



la grande satisfaction des participants qui se sont relayés pendant ces 2 jours.

Le samedi à midi, un copieux apéritif a réuni devant notre stand, tous nos hôtes



allemands, les élus des villes jumelles et les Saint-Savinois, au son des musiques interprétées par Engoulevent, dans une ambiance particulièrement sympathique.

La grande soirée du samedi a rassemblé tous les participants français, italiens, belges, anglais et allemands, leurs hôtes et les élus, autour d'un dîner dansant, toujours animé par notre orchestre Engoulevent, dans un mélange de dialogues multilingues, avec pour fil conducteur le sentiment d'appartenance à une Europe construite autour de l'amitié entre les peuples.

Les dernières embrassades du lundi matin ont clôturé ce superbe week-end avant d'entamer la longue route du retour vers Saint-Savin, avec, dans nos têtes, l'engagement de revenir l'année prochaine.

Futures échéances au programme du comité de jumelage : la Fête du jardin au boulodrome de Saint-Germain le samedi 12 mars 2016 et le traditionnel bal Folk le samedi 21 mai 2016.



Venez redécouvrir
le chœur de l'abbatiale
dans toute sa splendeur